



# PORTRAIT D'UNE SECTION LOCALE

## Exercice de mise en valeur des sections locales

***Un milieu de travail non syndiqué est un milieu désuni.***

- traduction libre d'un adage émanant du mouvement syndical

### **Matériel nécessaire**

- 1) Portrait d'une section locale – Questionnaire, en annexe
- 2) Portrait d'une section locale – Questions à débattre, en annexe
- 3) Liste de choses à faire, en annexe
- 4) Brochure *La section locale efficace* – fournie par votre représentant régional ou représentante régionale
- 5) Les activités d'apprentissage de la planification stratégique – document fourni par votre représentant régional ou représentante régionale

*(adaptation de l'activité d'apprentissage Analyse de la section locale de la Trousse à l'intention des dirigeantes et dirigeants de section locale.)*

# PORTRAIT D'UNE SECTION LOCALE

Votre section locale participe au programme de mise en valeur des sections locales qui vise à créer une présence syndicale durable dans votre milieu de travail.

Le présent questionnaire est un **OUTIL DE MISE EN VALEUR DES SECTIONS LOCALES**. Il vous aidera à déterminer les forces et les faiblesses de votre section locale, ainsi que les secteurs qu'il faut renforcer pour atteindre l'objectif décrit ci-dessus. Le questionnaire examine les effectifs de votre section locale, le niveau d'activité de son comité exécutif, de ses comités et des délégués syndicaux et déléguées syndicales, ainsi que la participation de votre section locale dans le mouvement syndical et dans la collectivité.

Il est souvent utile de mettre en commun les renseignements et les idées. C'est pourquoi il est recommandé d'inviter un noyau de membres qui participent à la réactivation de la section locale à faire le portrait de celle-ci. Il faudra peut-être deux ou trois réunions pour discuter de toutes les questions des **sept sections** du présent document. De plus, on peut étaler sur une certaine période les travaux complémentaires décrits dans les **Questions à débattre** et dans la brochure ***La section locale efficace***.

Répondez aux questions au meilleur de votre connaissance. Ne vous découragez pas si vous ne savez pas la réponse à certaines questions. Pour certaines questions, vous ne trouverez la réponse qu'après avoir fait un certain travail. Répondez selon les faits « réels » dans votre section locale, et non selon ce que « devrait être » la situation à votre avis.

En répondant au questionnaire, vous pouvez repérer des secteurs de votre section locale où vous voudrez intervenir ou sur lesquels vous voudrez en apprendre davantage. Quand vous aurez répondu à tout le questionnaire, prenez connaissance des **Questions à débattre** et de la brochure ***La section locale efficace*** pour déterminer comment accroître votre compréhension ou votre rendement dans ces secteurs. Enfin, utilisez le tiré à part **Liste de choses à faire** pour noter d'autres suivis à faire.

Les prochaines étapes demanderont logiquement d'élaborer un plan stratégique pour agir par rapport aux priorités que vous aurez cernées pour votre section locale. Cela devrait se faire avec votre représentant régional ou représentante régionale à l'aide des éléments et du cadre de planification stratégique contenu dans diverses activités d'apprentissage du chapitre 4 de la *Trousse à l'intention des dirigeantes et dirigeants de section locale*.

**Section locale n° \_\_\_\_\_ Élément : \_\_\_\_\_**

ou

**Section locale à charte directe : \_\_\_\_\_**

### ***Section n° 1 - Effectifs de la section locale***

1. Nombre de membres de la section locale : \_\_\_\_\_
2. Nombre de milieux de travail de la section locale : \_\_\_\_\_
3. Nombre approximatif d'hommes et de femmes membres de la section locale :
  - Hommes \_\_\_\_\_
  - Femmes \_\_\_\_\_
4. Nombre approximatif de membres par unité de négociation (c'est-à-dire Table 1, 2, 5; d'autres sections locales rattachées au Conseil du Trésor seulement) et milieux de travail : \_\_\_\_\_
5. Nombre de cotisants et cotisantes Rand dans la section locale : \_\_\_\_\_
6. Nombre de groupes occupationnels dans la section locale : \_\_\_\_\_
7. La section locale se réunit régulièrement à un endroit accessible à tous les membres.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_

## **Section n° 2 – Leadership de la section locale**

1. La section locale a des statuts à jour qui répondent à ses besoins.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
2. Les membres du comité exécutif comprennent bien les statuts de la section locale.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
3. Est-ce que les statuts responsabilisent les membres du comité exécutif?
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
4. Le comité exécutif comprend les postes suivants (Indiquez si le poste est actuellement rempli ou vacant.) :
  - Président / présidente : \_\_\_\_\_
  - Vice-président / vice-présidente : \_\_\_\_\_
  - Trésorier / trésorière : \_\_\_\_\_
  - Secrétaire : \_\_\_\_\_
  - Délégué syndical ou déléguée syndicale en chef : \_\_\_\_\_
  - Représentant / représentante des membres hors cadre : \_\_\_\_\_
  
  - Autre : \_\_\_\_\_
  
5. Le comité exécutif se réunit :
  - une fois par semaine \_\_\_\_\_
  - une fois par mois \_\_\_\_\_
  - deux fois par mois \_\_\_\_\_
  - tous les deux mois \_\_\_\_\_
  - autre \_\_\_\_\_
  
6. La section locale tient une assemblée générale des membres :
  - une fois par mois \_\_\_\_\_
  - une fois par année \_\_\_\_\_
  - à chaque trimestre \_\_\_\_\_
  - autre \_\_\_\_\_

7. Les membres du comité exécutif ont suivi les cours en leadership suivants :

<u>Poste</u>	<u>Formation</u>
<i>p. ex. : Président</i>	<i>Programme de perfectionnement des dirigeantes et dirigeants des sections locales, règlement des griefs, Programme de formation des formatrices et formateurs de l'Alliance, formation sur la santé et la sécurité au travail</i>

Président / présidente : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Vice-président / vice-présidente : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Trésorier / trésorière : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Secrétaire : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Délégué syndical ou déléguée syndicale en chef : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Représentant / représentante des membres hors cadre : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### **Section n° 3 – Réseaux des délégués syndicaux et des déléguées syndicales**

1. Le comité exécutif de la section locale comprend un délégué syndical ou une déléguée syndicale en chef.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
2. Dans la section locale, le rapport déléguée syndicale ou délégué syndical / membres est le suivant :  
(p. ex. 1 délégué ou déléguée pour 20 membres)
  - 1:20 \_\_\_\_\_
  - 1:50 \_\_\_\_\_
  - 1:100 \_\_\_\_\_
  - plus grand que 1:100 \_\_\_\_\_
  
3. Les déléguées syndicales et délégués syndicaux de la section locale se réunissent :
  - une fois par semaine \_\_\_\_\_
  - une fois par mois \_\_\_\_\_
  - rarement \_\_\_\_\_
  - jamais \_\_\_\_\_
  - autre \_\_\_\_\_
  
4. Les déléguées syndicales et délégués syndicaux ont des réunions en milieu de travail avec les membres qu'ils représentent :
  - une fois par semaine \_\_\_\_\_
  - une fois par mois \_\_\_\_\_
  - rarement \_\_\_\_\_
  - jamais \_\_\_\_\_
  - autre \_\_\_\_\_
  
5. Les déléguées syndicales et délégués syndicaux ont une liste à jour des noms et coordonnées des membres qu'ils représentent et communiquent avec ces membres régulièrement concernant les questions qui touchent le syndicat.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
6. Les dirigeantes et dirigeants et les déléguées syndicales et délégués syndicaux de la section locale sont représentatifs des membres (classification, groupe d'équité, langue, géographie, etc.).
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_

## Section n° 4 – Comités de la section locale / en milieu de travail

1. La section locale a les comités suivants ou un équivalent (Indiquez si le comité est actif ou inactif.) :

<u>Comité</u>	<u>Fréquence des réunions</u>
Règlement des griefs	_____
Cotisants et cotisantes Rand	_____
Statuts	_____
Communications des femmes	_____
Équité en emploi / Accès à l'égalité	_____
Groupes raceaux visibles	_____
Discipline	_____
Santé et sécurité	_____
Autre	_____

2. La section locale participe aux comités mixtes suivants avec l'employeur :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3. Les comités de la section locale se réunissent :

- une fois par semaine \_\_\_\_\_
- une fois par mois \_\_\_\_\_
- rarement \_\_\_\_\_
- jamais \_\_\_\_\_
- autre \_\_\_\_\_

4. Les comités de la section locale ont un mandat qui guide leur travail.

- Oui \_\_\_\_\_
- Non \_\_\_\_\_

5. Quels membres de la section locale participent aux consultations syndicales-patronales?

Président / présidente : \_\_\_\_\_

Vice-président / vice-présidente : \_\_\_\_\_

Trésorier / trésorière : \_\_\_\_\_

Secrétaire : \_\_\_\_\_

Délégué syndical ou déléguée syndicale en chef : \_\_\_\_\_

Représentant / représentante des membres hors cadre : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

6. La section locale participe au comité sur la santé et la sécurité en milieu de travail.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
7. Combien de comités sur la santé et la sécurité en milieu de travail la section locale englobe-t-elle? \_\_\_\_\_
8. La personne qui représente le syndicat à tous les comités de santé et de sécurité en milieu de travail dans la section locale est :
- Veillez indiquer l'endroit, le cas échéant.*
- 1) un membre du comité exécutif de la section locale \_\_\_\_\_
  - 2) un membre en règle \_\_\_\_\_
  - 3) pas un cotisant ou une cotisante RAND \_\_\_\_\_

## Section n° 5 – Communications

1. Le courrier de la section locale est ramassé, trié et distribué par :
  - le ou la secrétaire de la section locale \_\_\_\_\_
  - le président ou la présidente de la section locale \_\_\_\_\_
  - l'agent ou l'agente des communications \_\_\_\_\_
  - autre \_\_\_\_\_
  
2. Le courrier de la section locale est distribué :
  - à mesure qu'il arrive \_\_\_\_\_
  - une fois par semaine \_\_\_\_\_
  - une fois par mois \_\_\_\_\_
  - sporadiquement \_\_\_\_\_
  - autre \_\_\_\_\_
  
3. La section locale a son propre site Web (ou a la capacité d'en créer un).
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
4. La section locale communique avec ses membres dans les deux langues officielles (ou a la capacité de le faire).
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
5. La section locale reçoit par l'intermédiaire des membres de son comité exécutif et des déléguées syndicales et délégués syndicaux un nombre suffisant d'exemplaires de *Parlons syndicat* pour les afficher aux babillards et les transmettre aux membres.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
6. L'Élément et le bureau régional de l'AFPC ont obtenu une liste complète et à jour des membres du comité exécutif de la section locale, des déléguées syndicales et délégués syndicaux et des présidents et présidentes des comités (y compris les adresses postales et électroniques, les numéros de téléphone au domicile et au travail et le numéro de télécopieur au travail).
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
7. Y a-t-il des membres du comité exécutif qui ont la tâche de mettre à jour l'information sur le tableau d'affichage?
  - quotidiennement \_\_\_\_\_
  - une fois par semaine \_\_\_\_\_
  - une fois par mois \_\_\_\_\_
  - au besoin \_\_\_\_\_
  - autre \_\_\_\_\_

8. Outre les nouvelles de l'AFPC, la section locale affiche régulièrement des avis d'autres activités syndicales ou d'activités de justice sociale dans la collectivité (p. ex., piquetage de solidarité pendant une grève, manifestation, ralliement, etc.).
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
9. La section locale a un système de courrier électronique bien organisé pour communiquer avec les dirigeantes et dirigeants de la section locale, les déléguées syndicales et délégués syndicaux et les membres en général.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
10. La section locale distribue régulièrement de l'information téléchargée du site Web de l'Élément et de l'AFPC.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
11. La section locale publie et distribue son bulletin :
- une fois par mois \_\_\_\_\_
  - à chaque trimestre \_\_\_\_\_
  - deux fois par année \_\_\_\_\_
  - elle n'a pas de bulletin \_\_\_\_\_
  - autre \_\_\_\_\_
12. La section locale veille à ce que tous les membres, y compris ceux et celles qui ont des besoins spéciaux, aient accès à l'information syndicale.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
13. Nous savons que l'imprimé des membres contient la liste complète et à jour des adresses des membres. Toutefois, la section locale garde à jour les adresses des membres.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
14. L'imprimé des membres révèle \_\_\_\_\_ cotisants et cotisantes Rand.
15. Nous sommes prêts à demander aux cotisants et cotisantes Rand d'adhérer au syndicat.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_

## Section n° 6 – Éducation

1. La section locale reçoit le calendrier régional d'éducation de l'AFPC et favorise la participation des dirigeantes et dirigeants, les délégués syndicaux et déléguées syndicales et des membres à des cours de fin de semaine et de formation avancée.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
2. Nous savons que l'information concernant les programmes d'éducation de l'AFPC est affichée sur le site Web de l'AFPC.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
3. Les membres savent que l'AFPC couvre toutes les dépenses pour participer à des programmes d'éducation de l'AFPC.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
4. Nombre de membres de la section locale qui ont suivi des cours dans la dernière année.
  - 1-5 \_\_\_\_\_
  - 6-10 \_\_\_\_\_
  - 11-15 \_\_\_\_\_
  - >15 \_\_\_\_\_
  
5. Il y a au moins une formatrice ou un formateur de l'Alliance dans la section locale. (Donnez les noms s'il y a lieu.)
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  - Je ne sais pas. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_
  
6. Les déléguées syndicales et délégués syndicaux de la section locale ont tous suivi le cours sur le règlement des griefs.
  - AFPC \_\_\_\_\_
  - Élément \_\_\_\_\_
  - les deux \_\_\_\_\_

7. Les membres savent qu'ils peuvent suivre le programme d'éducation syndicale en anglais ou en français.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  - Je ne sais pas. \_\_\_\_\_

## **Section n° 7 – Participation au mouvement syndical et dans la collectivité**

1. La section locale envoie au moins une déléguée ou un délégué au conseil régional de l'AFPC.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
2. La section locale est affiliée au conseil du travail de district.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  - Je ne sais pas. \_\_\_\_\_
  
3. La section locale participe au comité régional des femmes et au comité régional d'équité.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
4. Les représentantes et représentants (sur le plan géographique) de la section locale au Conseil de l'AFPC sont : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.
  
5. La section locale a-t-elle envoyé des personnes déléguées (ou des observateurs et observatrices) au dernier congrès régional de l'AFPC?
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
6. La section locale a-t-elle soumis les résolutions au dernier congrès régional de l'AFPC?
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
7. La section locale a envoyé \_\_\_\_\_ personnes déléguées au dernier congrès de l'Élément.
  
8. La section locale y a présenté des résolutions.
  - Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
  
  - La section locale a parrainé des observatrices et observateurs
    - Oui \_\_\_\_\_
    - Non \_\_\_\_\_

9. La section locale est affiliée à la fédération du travail.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
10. La section locale a parrainé \_\_\_\_\_ personnes déléguées et \_\_\_\_\_ observatrices et observateurs au dernier congrès de la fédération du travail.
11. La section locale a parrainé :
- \_\_\_\_\_ personnes déléguées à la dernière Conférence nationale des femmes de l'AFPC;
  - \_\_\_\_\_ personnes déléguées à la dernière conférence Unité;
  - \_\_\_\_\_ personnes déléguées à la dernière conférence Accès;
  - \_\_\_\_\_ personnes déléguées à la dernière Conférence nationale sur la santé et la sécurité;
  - \_\_\_\_\_ personnes déléguées à la dernière conférence Fierté.
12. Le ou les comités de négociation de la section locale ont envoyé un total de \_\_\_\_\_ revendications contractuelles lors de la dernière ronde de négociations.
13. La section locale a envoyé au moins une déléguée ou un délégué ou une observatrice ou un observateur aux plus récentes conférences régionales sur la négociation (le cas échéant).
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
14. Dans la dernière année, la section locale a représenté environ \_\_\_\_\_ membres qui avaient déposé un grief.
15. Si la section locale était en situation d'urgence la semaine prochaine et devait communiquer directement avec tous les membres, son système de communication lui permettrait de le faire rapidement et efficacement. La section locale obtient les numéros de téléphone des membres à domicile et les communique pour qu'ils soient inscrits sur l'imprimé des membres.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
16. La section locale a une structure de grève en place pour la ronde de négociations en cours (le cas échéant).
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
17. Nous avons nommé \_\_\_\_\_ chefs de grève et \_\_\_\_\_ chefs de piquets.

18. Nous accumulons un fonds de grève.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
19. Les membres de la section locale participent activement aux élections municipales, provinciales et fédérales.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
20. La section locale a un Comité d'action politique et/ou de solidarité qui organise des actions de lobbying politique sur des enjeux de nature locale, régionale et nationale touchant les membres et la collectivité.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_

21. Les enjeux politiques, sociaux ou communautaires suivants ont une incidence négative sur les membres de la section locale.

---



---



---



---



---

Nous le savons parce que...

---



---



---



---



---

23. Les membres de la section locale sont des intervenants actifs dans les enjeux touchant la collectivité et travaillent avec d'autres syndicats, des groupes communautaires et des organisations à but non lucratif avec qui ils ont des liens solides.
- Oui \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_

Nous sommes conscientes et conscients que les enjeux suivants sont très importants pour nos membres.

---



---



---



---



---

Nous le savons parce que...

---

---

---

---

---

---

24. Examinez vos réponses au questionnaire et discutez-en. Comment décririez-vous les principales forces et faiblesses de votre la locale? (Soyez précis)

i) **Nos points forts sont :**

ii) **Nos points faibles sont :**

22. Portrait d'une section au dernier congrès \_\_\_\_\_ de l'Élément et \_\_\_\_\_ de l'AFPC.

# locale

## Questions à débattre

**Nous vous suggérons de débattre des questions suivantes avec votre représentant régional ou votre représentante régionale et des militants et militantes de votre section à l'aide de la brochure *La section locale efficace*. Cet exercice pourrait prendre plusieurs jours ou semaines.**

### **Questions à débattre pour la section 1 – Effectifs de la section locale**

1. De quelles sources la section locale obtient-elle des renseignements sur les membres?
2. Où la section locale pourrait-elle se renseigner sur le nombre et la représentation des membres appartenant à un groupe d'équité dans le milieu de travail? Pourquoi est-il important pour la section locale d'avoir de tels renseignements?
3. La section locale a-t-elle un comité sur l'équité en emploi?
4. Y a-t-il un comité (mixte syndical-patronal) sur l'équité en emploi en milieu de travail?
5. Qu'est-ce qu'un-e cotisant-e Rand? La section locale a-t-elle déjà fait une campagne pour faire recruter les cotisants et cotisantes Rand?
6. Combien d'anglophones et de francophones y a-t-il dans la section locale? (L'imprimé des membres vous aidera à répondre à la question.)

### **Questions à débattre pour la section 2 - Leadership de la section locale**

1. De quelle manière la section locale doit-elle procéder pour mettre à jour ses statuts?
2. Pourquoi est-il important que les statuts prévoient la responsabilité?
3. Discutez de l'importance du leadership pour la section locale.
4. Discutez de l'importance d'un comité exécutif complet et qui fonctionne bien. (Voir la brochure *La section locale efficace*).
5. Les membres reçoivent-ils des services dans la langue de leur choix?

6. Les réunions se déroulent-elles dans les deux langues?

### **Questions à débattre pour la section 3 - Réseau des délégués syndicaux et des déléguées syndicales**

1. Comment pouvez-vous recruter des délégués syndicaux et des déléguées syndicales pour la section locale?
2. Discuter du réseau des délégués syndicaux et des déléguées syndicales en vous aidant de la partie 3 de la brochure ***La section locale efficace***.
3. De combien de délégués syndicaux et déléguées syndicales la section locale a-t-elle besoin?

### **Questions à débattre pour la section 4 – Comités de la section locale / en milieu de travail?**

1. Quels sont les comités dont la section locale a besoin pour bien fonctionner?
2. Discutez de la manière dont un comité de consultation syndical-patronal qui fonctionne bien peut contribuer à la résolution des problèmes pour les membres de la section locale.
3. Discutez de l'importance d'un comité sur la santé et la sécurité de la section locale (en plus d'un comité mixte de santé et de sécurité en milieu de travail) pour assurer la santé et la sécurité en milieu travail.

### **Questions à débattre pour la section 5 - Communications**

1. En quoi consiste une bonne communication avec les membres? Discutez des questions qui se trouvent dans les sections 2 et 4 de la brochure ***La section locale efficace***.
2. Discutez des communications de la section locale avec l'Élément et l'AFPC (voir la section 4 de la brochure).
3. La section locale fait-elle activement la promotion des activités syndicales et de justice sociale dans la collectivité?
4. Les communications de la section locale en français/en anglais répondent-elles adéquatement aux besoins des membres?

### **Questions à débattre pour la section 6 – Éducation**

1. Examinez avec le groupe le calendrier éducation et déterminez les besoins en formation et qui s'inscrira aux cours à venir.
2. Déterminez qui profiterait le plus d'une formation de perfectionnement, notamment le Programme de développement syndical?

### **Questions à débattre pour la section 7 – Participation au mouvement syndical et dans la collectivité**

(Voir la section 4 de la brochure *La section locale efficace.*)

1. Les militantes et militants engagés dans la mise en valeur de la section locale comprennent bien la structure de l'AFPC, du Conseil de région, des comités, des Éléments et de la communauté syndicale dans laquelle ils travaillent.
2. Les militants et militantes de la section locale comprennent les structures de la négociation collective et l'importance d'une pleine participation des membres dans tous les aspects du processus, y compris la mobilisation et la grève.

# LISTE DE CHOSES À FAIRE



1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_
5. \_\_\_\_\_
6. \_\_\_\_\_
7. \_\_\_\_\_
8. \_\_\_\_\_
9. \_\_\_\_\_
10. \_\_\_\_\_